



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025**

Date, lieu, heure de la séance : le 03 décembre 2025, à Saint Gervais-sous-Meymont, à 14h30.

Date d'envoi de la convocation : le 25 novembre 2025.

DEBUT DE LA SEANCE : 14h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation « Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore » du 19 juin 2025
- 2) Information du Président de la formation « Grand cycle de l'Eau du bassin versant de la Dore » sur les conventions
- 3) Débat d'orientations budgétaires 2026 - budget autonome « Grand cycle eau Dore »
- 4) Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2026
- 5) Renouvellement de la convention de mise à disposition de service sur la partie aval du bassin versant de la Dore sur le secteur Thiers Dore et Montagne
- 6) Cellule d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions de « l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore » - Année 2026
- 7) Demande de financement pour le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore
- 8) Communication et valorisation de l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore

Points divers



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

Présidence : M. Eric DUBOURGNOUX
Secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

Présents ou représentés : 9 sur 12

Etaient présents (20 voix) :

Délégués des EPCI : MM. Thomas BARNERIAS (CCTDM), Jean-Claude BONNEBOUCHE (CAPV), Jean-Luc BORIE (CAPV), Jean-Louis DERBIAS (CCEDA), Maurice DESCHAMPS (CCBC), Eric DUBOURGNOUX (CCALF), Daniel SALLES (CCBC), Thierry TISSERAND (CCEDA).

Ont donné pouvoir (5 voix) :

Délégués des EPCI : M. David DEROSSIS (CCTDM) à M. Thomas BARNERIAS (CCTDM).

Absents ou excusés :

Délégués des EPCI : MM. Michel CHAUX (CCPU), Jean-Hervé PEURIERE (CCPU), Jean SAVINEL (CCALF).

Assistaient à la réunion :

M. Dominique VERGNAUD, Directeur, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, Mme Delphine GIRAULT, Responsable du pôle grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore, et MM. Sébastien BRET, Sylvain SAXER, Chargés de mission CT Dore.

Répartition des 32 voix au sein du Comité syndical :

Délégués CC Ambert Livradois-Forez (CCALF) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Thiers Dore et Montagne (CCTDM) : 10 voix (2 représentants disposant chacun de 5 voix).
Délégués CC Billom Communauté (CCBC) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CC Entre Dore et Allier (CCEDA) : 4 voix (2 représentants disposant chacun de 2 voix).
Délégués CA du Puy-en-Velay (CAPV) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).
Délégués CC Pays d'Urfé (CCPU) : 2 voix (2 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 25 voix



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025**

1 - Approbation du Procès-verbal du Comité syndical de la formation GCE du 19 juin 2025

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal du comité syndical de la formation GCE du 19 juin 2025.

2 - Information du Président de la formation « Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore » sur les conventions

En application des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rend compte des conventions qu'il a signées après délibération.

04/01/2025	Convention de travaux pour limiter l'impact du piétinement bovin sur le cours d'eau Rau d'Espinasse à Aubusson-d'Auvergne entre Mme RAJAT, le GAEC des Thioulards et le syndicat mixte du Parc
04/07/2025	Convention mise à disposition et implantation d'une signalétique pédagogique entre la commune de Peschadoires et le syndicat mixte du Parc
04/07/2025	Convention mise à disposition et implantation d'une signalétique pédagogique entre la commune de Vollore-Montagne et le syndicat mixte du Parc
28/07/2025	Convention mise à disposition et implantation d'une signalétique pédagogique entre la commune de Marat et le syndicat mixte du Parc
Aout 2025	Convention mise à disposition et implantation d'une signalétique pédagogique entre la commune de Thiers et le syndicat mixte du Parc

La formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » prend acte de la communication de ces informations.

3 - Délibération n°25-162 / Débat d'orientations budgétaires 2026 - budget autonome « Grand cycle eau Dore »

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire d'une collectivité et doit permettre d'informer les membres du comité syndical sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires constitue une formalité substantielle prévue par la loi (article L2312-1 et suivants du CGCT).

I. Structure du budget autonome « Grand cycle eau Dore » pour 2026

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Grand cycle de l'eau sur le Bassin versant de la Dore » par le syndicat mixte du Parc, l'article 19.2.2 de ses statuts prévoit :

- l'établissement d'un budget autonome « Grand cycle Eau Dore » ;



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore » Séance du 03 décembre 2025

- l'instauration d'une contribution financière statutaire des différents membres du syndicat mixte ayant transféré leurs compétences au sens de l'article 2.4.1 (compétence GEMAPI) et/ou de l'article 2.4.2 (compétences « hors GEMAPI » dont l'animation du Contrat territoriale Dore).

Depuis la création du budget autonome en 2020, la structure du budget reposait sur trois sections, avec chacune une section de fonctionnement et une section d'investissement :

- section I : structure générale
- sections II : exploitation sur cours d'eau (en régie)
- sections III : exploitation sur cours d'eau (externalisée)

Dans la perspective de l'application des statuts modifiés du syndicat mixte du Parc conformément à la délibération du comité syndical du 03 juin 2025 (à savoir après le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de mars 2026) et de l'évolution du budget autonome en budget annexe, la structure du budget autonome est modifiée dans le but :

- de garantir le principe d'unité budgétaire entre le budget principal du syndicat mixte du Parc et les budgets annexes (à ce jour, « Grand cycle de l'eau » et SCoT Livradois-Forez) ;
- de faciliter, à partir d'une présentation identique des différents budgets, les échanges et la prise de décision du comité syndical qui délibérera (après son renouvellement en septembre 2026) sur l'ensemble des budgets (principal et annexes) et des comptes financiers uniques.

Aussi, la structure du budget autonome « Grand cycle de l'eau » se décline désormais uniquement en sections de fonctionnement et d'investissement, comme le budget principal et le budget « SCoT Livradois-Forez » du syndicat mixte du Parc.

En conséquence, les trois sections utilisées jusqu'alors disparaissent. Dans une logique renforcée de cohérence hydrographique, de solidarité amont-aval et d'exercice d'une seule et même compétence « Grand cycle de l'eau » à l'échelle du bassin versant de la Dore par le syndicat mixte du Parc, l'ensemble des recettes et des dépenses sont mutualisées sur la base de la clé de répartition définie entre EPCI et appliquée jusqu'alors pour les anciennes sections I et II.

II. Fonctionnement

A- Les recettes

a) Les participations financières des EPCI

Les statuts du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez prévoient dans leur article 19.2.2 une contribution financière statutaire des membres ayant transféré leurs compétences « GEMAPI » et/ou « hors GEMAPI ».

Pour la communauté d'agglomération Loire-Forez, cette contribution financière est formalisée par voie de convention ; cette convention sera à renouveler lors du vote du budget primitif autonome 2026.

Le montant des participations financières des EPCI est calculé :

- ✓ sur la base d'un montant total de référence correspondant au montant moyen de participation de chaque EPCI ces 3 dernières années (2023, 2024, 2025) ; ces 3 années correspondant à une période dite de « croisière » en termes de volume financier liée à l'activité du syndicat mixte du Parc dans le cadre de sa compétence « Grand cycle de l'eau » et du Contrat territorial 2021-2025 mis en œuvre sur le bassin versant de la Dore.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025**

- ✓ selon la clé de répartition habituelle tenant compte du poids de 3 critères :
 - part du nombre d'habitant de l'EPCI au sein du bassin versant de la Dore (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2025) : pour 80% du montant de la contribution financière ;
 - part de la surface de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière ;
 - part du linéaire de cours d'eau de l'EPCI au sein du bassin versant de Dore : pour 10% du montant de la contribution financière ;

La répartition des participations financières des EPCI est ainsi répartie comme suit :

EPCI	Clé de répartition*	Montant BP 2025 pour rappel	Montant BP 2026 (moyenne 3 dernières années)	Evolution 2025/2026	
Thiers Dore Montagne <i>*hors poste coordinateur de proximité</i>	50,79 %	227 756,37 €	219 484,15 €	-8 272,22 €	-3.63 %
Ambert Livradois-Forez	36,18 %	130 902,37 €	156 356,45 €	+25 454,08 €	+19,45 %
Billom communauté	3,06 %	10 642,85 €	13 244,75 €	+ 2 601,90 €	+24,45 %
Entre Dore et Allier	7,64 %	26 572,37 €	33 014,33 €	+ 6 441,96 €	+24,24 %
CA Loire-Forez	1,27 %	4 417,14 €	5 493,34 €	+ 1 076,20€	+24,36 %
Pays d'Urfé	0,13 %	452,15 €	546,49 €	+ 94,34 €	+20,86 %
CA Puy en Velay	0,93 %	8 594,59 €	4 009,27 €	-4 585,32 €	-53,35%
Total	100 %	409 337,84 €	432 148,77 €		

* Remarque : Recensement INSEE – chiffres de la population au 1^{er} janvier 2025 (les chiffres seront actualisés au regard de la population au 1^{er} janvier 2026)

b) La participation financière complémentaire de Thiers Dore et Montagne

Depuis octobre 2024, la communauté de communes Thiers Dore et Montagne finance en intégralité une mission de coordination GEMAPI de proximité. Cette mission s'exerce pour partie (0,6 ETP prévu en 2026) dans le cadre d'une mise à disposition de service du syndicat mixte à la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, avec une convention qu'il est prévu de renouveler sur une période 3 ans (2026 à 2028).

Pour 2026, le montant prévisionnel de cette participation complémentaire est de 56 842,78 €, permettant de couvrir les dépenses de personnel et les frais de structure qui lui sont liés, ainsi que des actions spécifiques en matière de prévention des inondations ou d'eaux pluviales (voir programme d'actions).

c) Les recettes propres à la masse salariale

A ces participations financières des EPCI s'ajoutent d'autres recettes couvertes par des subventions publiques spécifiques de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et du Département du Puy-de-Dôme pour le financement, dans le cadre du prochain « l'Accord de Territoire sur le bassin versant de la Dore » :

- des postes de chargés de mission, de techniciens et d'agent administratif pour un montant prévisionnel de 191 500 € ;
- et des actions réalisées en interne par l'équipe travaux pour un montant prévisionnel de 132 585,49 €.



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore » Séance du 03 décembre 2025

d) Les autres recettes

Il s'agit de recettes liées notamment :

- au financement du dossier et de l'enquête publique de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) du prochain Accord de Territoire, pour un montant prévisionnel de 7 500 € ;
- au remboursement des titres restaurant du personnel (part salariale), pour un montant prévisionnel de 7 744 € ;
- à la quote-part des subventions d'investissement perçues, pour un montant prévisionnel de 238 947,76 € ;
- à l'opération d'ordre permettant de rattacher en fin d'exercice à la section d'investissement les dépenses de l'équipe travaux, pour un montant de 165 000 €.

Les subventions sont inscrites au budget à hauteur de 100% des montants demandés auprès des financeurs, même si la totalité de ces subventions ne sera pas versée au syndicat mixte sur l'exercice budgétaire 2026.

e) Le résultat du Compte Financier Unique

L'excédent prévisionnel de fonctionnement sur l'exercice 2025 pour un montant de 132 500 € est également intégré aux recettes.

Le montant définitif sera arrêté lors du vote du résultat du Compte Financier Unique 2025 (CFU) et du budget primitif 2026 auquel sera intégré ce résultat (jusqu'alors, les résultats du CFU étaient intégrés dans le cadre d'un budget supplémentaire).

Au total, les recettes de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à 1 369 184,80 €.

B- Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la structure se répartissent entre :

- les dépenses de structure,
- la capacité d'autofinancement dégagé pour le programme d'actions.

a) Les dépenses de fonctionnement de la structure

Elles sont constituées essentiellement par la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les charges courantes habituelles (assurances, fournitures, consommables, prestations de maintenance...).

Les emplois présentés au titre des dépenses du budget de la structure comprennent :

- 3 emplois de chargés de mission dédiés à la coordination, l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions du prochain Accord de territoire,
- 2 emplois de techniciens en charge de l'organisation des travaux et de la coordination des chantiers,
- 4 emplois dédiés à la réalisation des travaux,
- 1 emploi de coordinatrice GEMAPI de proximité sur le secteur de Thiers Dore et Montagne concernant des thématiques spécifiques (prévention des inondations, eaux pluviales...),
- 1 emploi de secrétariat du Contrat territorial de la Dore,
- 1 emploi à hauteur de 0,20 ETP pour l'encadrement de l'équipe et la coordination de l'action du pôle « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore ».

Une mission de stage d'étudiant est également prévue en 2026 pour réaliser un travail sur l'hydrologie régénérative dans la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dore.

Ces dépenses représentent un montant de 494 834,04 €.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025**

Les autres dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2026 sont les suivantes :

- ✓ Gestion sociale, emplois et compétences : pour un montant de 56 260 €. Ces dépenses sont liées au personnel : formation, déplacements, frais de repas et de déplacements, achat des titres restaurant (avant déduction de la part salariale), prestations sociales, équipement et matériel de protection individuelle notamment.
- ✓ Exécutif / vie des instances, pour un montant de 3 750 €, comprenant principalement les dépenses liées à l'indemnité élu, au séminaire et colloque, à des frais de réception, des cotisations ou à l'achat de certificats de signature
- ✓ Frais de fonctionnement du pôle « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », pour un montant de 109 167,77 € comprenant des dépenses de fournitures, d'acquisition de petit matériel et d'équipements, la location du bâtiment d'Olliergues, les abonnements téléphoniques notamment, ainsi que le remboursement au budget principal du syndicat mixte du Parc des charges à caractère général (eau, électricité, chauffage, carburant, assurances, téléphonie notamment) ;
↳ ce remboursement s'inscrit dans le cadre d'une convention de mise à disposition de moyens signée entre le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » et le Président du syndicat mixte du Parc.
- ✓ Opérations budgétaires et financières pour un montant de 589 072,99 €. Ces dépenses intègrent la dotation aux amortissements, et l'opération d'ordre permettant de rattacher en fin d'exercice à la section d'investissement les dépenses de l'équipe travaux.

b) La capacité d'autofinancement pour le programme d'actions (voir point V ci-après)

La capacité d'autofinancement permet de couvrir :

- les charges qui ne peuvent pas trouver de financement externe ;
- l'autofinancement indispensable pour mobiliser les subventions sur les actions ; celui-ci constitue la seule variable d'ajustement possible, au détriment des actions.

Pour 2026, sur la base des projections de contributions statutaires et des autres recettes, la capacité d'autofinancement dégagée sur le budget de la structure est de 116 100 €.

Au total, les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 s'élèvent à 1 369 184,80 €.

IV- Investissement

A- Les recettes d'investissement

Les recettes attendues proviennent principalement :

- de l'opération d'ordre permettant de rattacher en fin d'exercice à la section d'investissement les dépenses de l'équipe travaux, pour un montant de 165 000 € ;
- de l'amortissement, pour un montant prévisionnel de 424 072,99 € ;
- du FCTVA pour un montant prévisionnel de 6 286,55 €, calculé sur la base des dépenses d'investissement de 2025 ;
- des restes à réaliser en recettes d'investissement, pour un montant de 340 123,14 €.

Au total, les recettes d'investissement pour l'année 2026 s'élèvent à 935 482,68 €.

B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la structure syndicat mixte se répartissent entre :

- les dépenses de structure,



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore » Séance du 03 décembre 2025

- la capacité d'autofinancement pour le programme d'actions.

Les dépenses générales correspondent à de l'acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement général de l'équipe tel que l'achat de matériel de terrain, de plants ou d'un véhicule adapté. Ces dépenses représentent un montant prévisionnel de 24 500 €.

Les opérations budgétaires et financières correspondent :

- à la reprise de subvention liée aux versements de subvention perçues, pour un montant de 238 947,76 € ;
- à l'opération d'ordre permettant de rattacher en fin d'exercice à la section d'investissement les dépenses de l'équipe travaux, pour un montant de 165 000 € ;
- au montant des restes à réaliser 2025, pour 185 652, 98 € (ce montant sera ajusté en fonction des dépenses effectuées d'ici la clôture comptable du budget 2025).

Ces dépenses représentent un montant prévisionnel total de 589 600,74 €.

Les dépenses pour le programme d'action correspondent à la capacité d'autofinancement dégagée sur le budget de la structure pour apporter l'auto-financement nécessaire à la réalisation du programme d'actions. Ces dépenses représentent un montant prévisionnel de 44 600 €.

Le Solde de l'excédent Investissement est une réserve permettant d'engager les actions dans l'attente des versements d'acomptes ou de soldes des subventions attendues sans ouvrir de lignes de trésoreries ou réaliser des emprunts. Cette solde représente un montant prévisionnel de 276 781,94€.

Au total, les dépenses d'investissement pour l'année 2026 s'élèvent à 935 482,68 € (hors RAR et résultat du Compte financier Unique).

V- Le programme d'actions 2026

Les principales actions mises en œuvre sont les suivantes :

A- En fonctionnement :

Volet A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée

Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

- Inventaire des zones humides
- Etude sur les zones humides boisées
- Analyse sédiments pour définir la faisabilité d'intervention sur les bras morts de la Dore aval
- Etude de faisabilité pour la restauration du complexe humide du Pas de Mousset

Volet G : Mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Développer la connaissance pour éclairer les choix

- Suivi des actions de l'accord de territoire
- Sensibilisation des élus et du jeune public

Animer l'accord territorial

- Communication et valorisation des actions de l'Accord de territoire

Volet F : Mise en œuvre d'actions GEMAPI hors Accord de territoire

Maintien de la pérennité des opérations et autres opérations d'entretien



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025**

- Travaux entretien préventions des inondations
- Mise en œuvre des travaux de suivi et d'entretien
- Suivi topographique post-crue

Actions spécifiques de proximité

- Actions de prévention des inondations / eaux pluviales sur le secteur de Thiers Dore Montagne

B- En investissement

Volet A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée

Restauration de la qualité et des fonctionnalités des cours d'eau

- Etude de conception (Ancien camping de Thiers)
- Travaux de restauration de cours d'eau

Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

- Restauration du complexe humide (Pas de Mousset - Travaux phase 1)

VI- Synthèse du budget autonome prévisionnel « Grand cycle Eau Dore » pour l'année 2026



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »

Séance du 03 décembre 2025

Budget autonome prévisionnel "Grand cycle de l'eau BV Dore"

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant BP 2025	Montant BP 2026	
Structure			
Moyens humains			
Masse salariale (salaires et charges) coordination Parc - 20 %	13 400,00 €	14 225,06 €	
Masse salariale (salaires et charges) Animation CT	145 000,00 €	147 290,67 €	
Masse salariale (salaires et charges) Postes de techniciens	95 000,00 €	95 714,56 €	
Masse salariale (salaires et charges) agent administratif	42 000,00 €	36 414,70 €	
Poste coordinateur GEMAPI de proximité sur le secteur TDM	49 050,00 €	39 749,18 €	
Masse salariale (salaires et charges) Equipe travaux - 4 ETP	157 000,00 €	157 839,87 €	
Stagiaires	0,00 €	3 600,00 €	
Sous-total	501 450,00 €	494 834,04 €	
Gestion sociale, emplois et compétences			
Indemnité mobilité / Indemnités contractuels	0,00 €	5 000,00 €	
Prévoyance / Santé	0,00 €	8 500,00 €	
Titres restaurant	0,00 €	19 360,00 €	
COS	10 500,00 €	5 000,00 €	
Formation	6 200,00 €	5 000,00 €	
Frais de déplacement des agents	4 500,00 €	4 000,00 €	
Frais de repas des agents	3 000,00 €	4 000,00 €	
Honoraires médicaux	400,00 €	400,00 €	
Hygiène et sécurité (EPI - pharmacie - bottes - vêtements travaux...)	5 000,00 €	5 000,00 €	
Sous-total	29 600,00 €	56 260,00 €	
Exécutif / vie des instances			
Indemnités élus	0,00 €	1 000,00 €	
Séminaires et colloques	1 050,00 €	1 000,00 €	
Cotisations diverses	600,00 €	600,00 €	
Frais de réception	1 500,00 €	1 000,00 €	
Dématérialisation (certificat signature)	0,00 €	150,00 €	
Sous-total	3 150,00 €	3 750,00 €	
Fonctionnement structure			
Remboursement mise à disposition de moyens	75 000,00 €	70 000,00 €	
Fourniture (administrative - papier etc...)	2 000,00 €	2 000,00 €	
Petit matériel	4 000,00 €	3 800,00 €	
Téléphonie (cablage, abonnements...)	3 800,00 €	3 800,00 €	
Location (matériel et bâtiment)	5 500,00 €	6 167,77 €	
Prestations générales (frais d'impression, achat d'image, annonce et...)	1 000,00 €	16 000,00 €	
Frais huissiers	0,00 €	1 000,00 €	
Entretien véhicules	0,00 €	5 000,00 €	
Documentation générale	200,00 €	200,00 €	
Sous-total	91 500,00 €	109 167,77 €	
Opérations budgétaires et financières			
Frais bancaires (frais de dossier et intérêts)	12 285,00 €	0,00 €	
Emprunt	0,00 €	0,00 €	
Dotation aux amortissements	246 142,26 €	424 072,99 €	
Virement à la section d'investissement	53 539,28 €	0,00 €	
Opération ordre / transfert dépenses travaux (dont équipe travaux)	161 000,00 €	165 000,00 €	
Sous-total	472 966,54 €	589 072,99 €	
Sous-total fonctionnement structure	1 098 666,54 €	1 253 084,80 €	
Capacité d'autofinancement pour le programme d'actions	120 818,21 €	116 100,00 €	
Solde de l'excédent de fonctionnement - réserve	/	0,00 €	
Total autofinancement	120 818,21 €	116 100,00 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 219 484,75 €	1 369 184,80 €	
Recettes			
Cla 2025	Montant BP 2025	Montant BP 2026	
Structure			
Participations financières EPCI			
Thiers Dore Montagne	50,79%	227 756,38 €	219 484,15 €
Amberl Livradois Forez	36,18%	130 902,37 €	156 356,45 €
Billom Communauté	3,06%	10 642,85 €	13 244,75 €
Entre Dore et Allier	7,64%	26 572,37 €	33 014,33 €
CA Loire Forez	1,27%	4 417,14 €	5 493,34 €
Pays d'Urfé	0,13%	452,15 €	546,49 €
CA Puy en Velay	0,93%	8 594,59 €	4 009,27 €
Sous-total	100,00%	409 337,85 €	432 148,77 €
Participations financières EPCI - poste coordinateur GEMAPI de proximité sur le secteur TDM			
Thiers Dore Montagne		49 050,00 €	56 842,78 €
Sous-total		49 050,00 €	56 842,78 €
Recettes de fonctionnement propres à la masse salariale			
AELB - postes chargés de mission techniciens et administratifs		169 500,00 €	176 500,00 €
Département 63 - postes chargés de mission		20 000,00 €	15 000,00 €
Subventions équipe travaux sur programme actions		177 344,00 €	132 585,49 €
Sous-total		366 844,00 €	324 085,49 €
Autres recettes de fonctionnement			
Subvention sur programme actions et DIG		74 000,00 €	7 500,00 €
Remboursement titres restaurant (part salariale)		0,00 €	7 744,00 €
Sous-total		74 000,00 €	15 244,00 €
Opérations budgétaires et financières			
Quote part subvention investissement		134 880,90 €	238 947,76 €
Opération ordre / transfert dépenses travaux (dont équipe travaux)		161 000,00 €	165 000,00 €
Sous-total		295 880,90 €	403 947,76 €
TOTAL AVANT AFFECTATION DU CA		1 195 112,75 €	1 232 268,00 €
Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU			
Reste à réaliser prévisionnel pour actions		24 372,00 €	/
Sous-total		24 372,00 €	136 916,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 219 484,75 €	1 369 184,80 €

TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

Budget autonome prévisionnel "Grand cycle de l'eau BV Dore"					
SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses	Montant BP 2025	Montant BP 2026	Recettes	Montant BP 2025	Montant BP 2026
Structure			Structure		
Dépenses générales			Opérations budgétaires et financières		
Matériel informatique	16 960,00 €	2 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	53 539,27 €	0,00 €
Logiciels	4 200,00 €	2 500,00 €	Opération ordre / transfert dépenses travaux (dont équipe travaux)	161 000,00 €	165 000,00 €
Serveur et téléphonie	0,00 €	0,00 €	Amortissements	246 142,26 €	424 072,99 €
Véhicule	25 000,00 €	0,00 €	FCTVA	4 576,91 €	6 286,55 €
Mobilier	0,00 €	0,00 €	Vente de véhicules	5 000,00 €	0,00 €
Acquisition de données	0,00 €	0,00 €	Sous-total	470 258,44 €	595 359,54 €
Matériel de terrain	16 546,50 €	15 000,00 €			
Achat plants/graines...	10 000,00 €	5 000,00 €	Subventions d'investissement		
Génie végétal	0,00 €	0,00 €	AELB	29 459,17 €	/
Sous-total	72 706,50 €	24 500,00 €	Département	5 891,83 €	/
			FEDER	11 783,67 €	/
Opérations budgétaires et financières			Sous-total	47 134,67 €	0,00 €
Provision avance sur marchés	0,00 €	0,00 €			
Emprunt	0,00 €	0,00 €	Excédent d'investissement à affecter selon CFU	/	0,00 €
Reprise de subvention	134 880,90 €	238 947,76 €	Restes à réaliser	/	340 123,14 €
Opération ordre / transfert dépenses travaux (dont équipe travaux)	161 000,00 €	165 000,00 €	Sous-total	0,00 €	340 123,14 €
Restes à réaliser	0,00 €	185 652,98 €			
Sous-total	295 880,90 €	589 600,74 €			
Sous-total Investissement structure					
	368 587,40 €	614 100,74 €			
Capacité d'autofinancement pour le programme d'actions	148 805,71 €	44 600,00 €			
Solde de l'excédent Investissement - réserve	/	276 781,94 €			
Total autofinancement	148 805,71 €	321 381,94 €			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	517 393,11 €	935 482,68 €
	517 393,11 €	935 482,68 €			



TENUE DE REGISTRE

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

Budget de la structure – Récapitulatif

DEPENSES	Montant BP 2026	RECETTES	Montant BP 2026
Section de Fonctionnement	1 253 084,80 €	Recettes statutaires	488 991,55 €
Section d'Investissement	614 100,74 €	Autres recettes	339 329,49 €
Total dépenses de la structure	1 867 185,54 €	FCTVA	6 286,55 €
Capacité autofinancement prog actions fonctionnement	116 100,00 €	Amortissement	424 072,99 €
Capacité autofinancement prog actions investissement	44 600,00 €	Ventes véhicules	0,00 €
Total autofinancement	160 700,00 €	Opération ordre / transfert recettes travaux	330 000,00 €
Solde de l'excédent de fonctionnement - réserve	0,00 €	Quote part subvention d'investissement	238 947,76 €
Solde de l'excédent d'investissement - réserve	276 781,94 €	Excédent de fonctionnement à affecter selon CFU	136 916,00 €
Total excédent - réserve	276 781,94 €	Excédent d'investissement à affecter selon CFU	0,00 €
		Restes à réaliser	340 123,14 €
TOTAL DEPENSES	2 304 667,48 €	TOTAL RECETTES	2 304 667,49 €

Budget d'intervention – Récapitulatif

FONCTIONNEMENT	
Volet A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée	170 000,00 €
Volet G - Mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale	121 000,00 €
Volet C - Gestion quantitative de la ressource en eau et anticipation des conséquences du dérèglement climatique	0,00 €
Volet F - Mise en oeuvre d'actions GEMAPI hors Accord de territoire	28 800,00 €
Sous-total	319 800,00 €
INVESTISSEMENT	
Volet A - La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides et la biodiversité associée	162 000,00 €
Volet G - Mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale	0,00 €
Volet C - Gestion quantitative de la ressource en eau et anticipation des conséquences du dérèglement climatique	0,00 €
Volet F - Mise en oeuvre d'actions GEMAPI hors Accord de territoire	0,00 €
Sous-total	162 000,00 €
TOTAL Budget d'Intervention	481 800,00 €
Actions 2024 et 2025 à réinscrire au BP 2026 en fonctionnement	44 109,00 €
RAR à réinscrire au BP 2026 en investissement	300 816,03 €

Synthèse BP 2026

TOTAL STRUCTURE	2 143 967,48 €
TOTAL INTERVENTION	826 725,03 €
TOTAL GENERAL BP 2025	2 970 692,51 €

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

VII- Synthèse des participations financières des EPCI pour l'année 2026

Synthèse des participations financières des EPCI	Montant BP 2025	Montant BP 2026
Thiers Dore Montagne	227 756,37 €	219 484,15 €
Thiers Dore Montagne - contribution complémentaire	49 050,00 €	56 842,78 €
Ambert Livradois Forez	130 902,37 €	156 356,45 €
Billom Communauté	10 642,85 €	13 244,75 €
Entre Dore et Allier	26 572,37 €	33 014,33 €
CA Loire-Forez	4 417,14 €	5 493,34 €
Pays d'Urfé	452,15 €	546,49 €
CA Puy en Velay	8 594,59 €	4 009,27 €
TOTAL EPCI	458 387,84 €	488 991,56 €

Jean-Luc BORIE propose de recalculer la moyenne de la participation financière des EPCI chaque année sur la base des 3 dernières années (années glissantes).

Thomas BARNERIAS propose également que, au regard de ce nouveaux mode de calcul de la participation financière, la programmation prévoit le déploiement d'actions sur tout le territoire pour que chaque EPCI en ait pour sa contribution.

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- prend acte du débat d'orientations budgétaires tel que présenté ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 11 décembre 2025.

4 - Délibération n°25-163 / Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2026

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », explique que, selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut, sur autorisation de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif autonome 2026 ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

Afin de couvrir les premières dépenses d'investissement du syndicat mixte du Parc, il est donc proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget autonome primitif 2026, dans les conditions suivantes :



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

Types de dépense	Compte M57	Montant TTC Budget 2025 (RàR 2024 déduits)	Montant TTC des crédits affectés (25%)
Frais d'études	2031	174 320,00	43 580,00 €
Logiciels	2051	4 200,00 €	1 050,00 €
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	10 000,00 €	2 500,00 €
Autres agencements et aménagements	2128	573 626.25 €	143 406,56 €
Matériel de transport	21828	25 000,00 €	6 250,00 €
Matériel informatique	21838	16 960,00 €	4 240,00 €
Matériel	2188	64 712,44 €	16 178,11 €
		868 818,69 €	217 204,67 €

Le montant total de 217 204,67 € correspond à la limite supérieure que le syndicat mixte du Parc pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif autonome 2026.

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement présentées ci-dessus.

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 11 décembre 2025.

5 - Délibération n°25-164 / Renouvellement de la convention de mise à disposition de service sur la partie aval du bassin versant de la Dore sur le secteur Thiers Dore et Montagne

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle qu'au regard des besoins pour la mise en œuvre du programme d'actions sur la partie aval du bassin versant de la Dore au titre de l'actuel Contrat territorial 2023-2025 et du prochain Accord de territoire 2026-2028, le syndicat mixte du Parc s'est doté fin 2025 d'une mission de « coordination GEMAPI de proximité sur le secteur Thiers-Dore et Montagne ».

Cette mission, financée en totalité par la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, s'effectue pour partie dans le cadre d'une mise à disposition de service entre le syndicat mixte du Parc et la communauté de communes.

Cette mise à disposition de service auprès de la communauté de communes concerne les missions suivantes :

- Suivi de l'élaboration, du renouvellement et de la mise en œuvre des plans de gestion sur les espaces naturels aquatiques (Espace Naturel Sensible de la tourbière du Sapay, peupleraie de Dorat – anciennes sablières de Courty à Iloa, lac d'Aubusson...) : recherche de prestataires, commandes, suivi des actions/travaux, suivi des subventions.



**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025**

- Suivi des Contrats territoriaux « Affluents de l'Allier » porté par Vichy Communauté, et « Litroux-Jauron » porté par Billom Communauté.
- Participation aux instances de concertation et groupes de travail des sites Natura 2000 concernés par des milieux aquatiques (comités techniques et de pilotage des contrats, groupes de travail).

Cette mise à disposition de service arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il est proposé de renouveler la convention pour une période 3 ans (2026 à 2028), sur la base d'une mise à disposition de service équivalente à 0,6 ETP du temps de la mission de « coordination GEMAPI de proximité sur le secteur Thiers-Dore et Montagne » intégrée au pôle « Grand cycle de l'eau » du syndicat mixte du Parc.

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - signer la convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - engager les dépenses afférentes et émettre les titres de recettes correspondants, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 11 décembre 2025.

6 - Délibération n°25-165 / Cellule d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions de « l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore » - Année 2026

Références Accord de territoire G4

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que le syndicat mixte du Parc a conduit l'élaboration en 2025 de « l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore » pour la période 2026-2028, au titre de ses compétences « hors GEMAPI » participant à la gestion du grand cycle de l'eau, dont l'animation et la concertation au sens du 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du Code de l'environnement.

Présenté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Dore, le projet d'Accord de territoire a fait l'objet d'un avis favorable de la CLE le 19 juin 2025.

Cet Accord de territoire qui succèdera à compter de 2026 au Contrat territorial sur le bassin versant de la Dore, traduit le travail commun engagé depuis fin 2018 par le syndicat mixte du Parc et les EPCI à fiscalité propre concernés par le bassin versant de la Dore. La mise en œuvre du programme d'actions répond en grande partie aux obligations liées à l'exercice de la compétence GEMAPI sur ce bassin versant.

Dans le but d'animer cet Accord de Territoire et de mettre en œuvre le programme d'actions, le syndicat mixte du Parc s'appuie sur un pôle dédié à la gestion du grand cycle de l'eau, avec l'essentiel des travaux réalisés en régie. Ce pôle est composé d'une responsable, d'une assistante, de 3 chargés de missions, de 2 techniciens de rivière et d'une équipe travaux composée de 4 agents d'entretien rivière.

La cellule d'animation de « l'Accord de Territoire sur le bassin versant de la Dore » se compose d'une coordination générale (3 ETP à temps plein) et d'un appui thématique (3 ETP à temps plein).



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

La coordination générale s'appuie sur :

- deux chargés de mission (2 ETP) pour :
 - piloter, coordonner le programme d'actions et les autres missions qui incombent à une structure porteuse d'un « Accord de territoire » : élaboration, animation et suivi du programme d'actions : administratif, financier, technique ;
 - animer une concertation dédiée à cette stratégie : liens avec les EPCI, les communes, les partenaires, les services de l'État et les acteurs de l'eau ;
 - suivre et évaluer : organisation des comités de pilotage, rédaction des bilans annuels et bilan technico-financier final ;
 - assurer la mise en œuvre des actions portées par le syndicat mixte du Parc sur les masses d'eau (pilotage et/ou réalisation des études et travaux, élaboration de dossiers réglementaires (DIG, DLE, Incidence Natura 2000...).
- une assistante de pôle (1 ETP) principalement en charge :
 - du dépôt et du suivi des demandes de subventions,
 - de la gestion et de l'envoi des courriers (y compris à l'ensemble des propriétaires concernées par des travaux),
 - la rédaction des compte-rendu, la prise de note lors des réunions et la préparation des documents.

Un appui thématique complète la coordination générale, avec :

- deux techniciens rivières (2 ETP) et milieux aquatiques en charge, en lien avec les chargés de mission :
 - de mettre en œuvre des travaux réalisés en régie,
 - d'encadrer les chantiers de travaux et l'équipe régie,
 - d'entretenir des relations privilégiées avec les riverains.
- un chargé de mission dédié spécifiquement à l'animation et à la coordination des actions « zones humides » qui occupent une part importante du programme d'actions 2026-2028 ; celui-ci intervient en particulier :
 - pour le pilotage et la coordination : élaboration, animation et suivi du programme d'actions, coordination administrative, financière et technique pour cette thématique ;
 - pour de l'expertise technique : participation aux groupes de travail en tant que référent thématique ;
 - comme relai technique local : appui aux porteurs de projet en lien avec les zones humides.

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

Pour l'année 2026, le montant et le plan de financements prévisionnels de l'opération sont les suivants :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Coordination générale : coordination et mission support			
	141 500 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	88 750 €
Salaires et cotisations	36 000 €	Département Puy-de-Dôme	7 500 €
Frais de fonctionnement		Autofinancement	81 250 €
Sous-Total Coordination générale	177 500 €	Sous-Total Coordination générale	177 500 €
Appui thématique : techniciens rivières et milieux aquatiques			
Salaires et cotisations	139 500 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	87 750 €
Frais de fonctionnement	36 000 €	Département Puy-de-Dôme	7 500 €
		Autofinancement	80 250 €
Sous-Total Appui thématique	175 500 €	Sous-Total Appui thématique	177 500 €
TOTAL	353 000 €	TOTAL	353 000 €

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **353 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrit au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 11 décembre 2025.

7 - Délibération n°25-166 / Demande de financement pour le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que le syndicat mixte du Parc est doté d'un objet statutaire relatif à la « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » intégrant :

- la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au sens des items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement (article 2.4.1 des statuts du syndicat mixte du Parc) ;



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

- des compétences « hors GEMAPI » participant à la gestion du grand cycle de l'eau, dont l'animation du contrat territorial Dore, conformément au 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du code de l'environnement (article 2.4.2 des statuts du syndicat mixte du Parc).

Les milieux aquatiques du bassin versant de la Dore sont non domaniaux à l'exception de la Dore sur le tronçon compris entre Courpière et la confluence avec l'Allier qui appartient au domaine public fluvial (DPF). En dehors de ce tronçon, le lit des cours d'eau appartient donc aux propriétaires riverains qui ont en charge son entretien, qu'ils soient propriétaires privés ou propriétaires publics.

Afin d'exercer ses compétences GEMAPI au titre de son objet « Gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », le syndicat mixte porte « l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore » pour la période 2026-2028 et met en œuvre l'essentiel du programme d'actions (plan de gestion au sens de l'article L.215-15 du Code de l'environnement). A ce titre, il participe à garantir une gestion globale et cohérente à l'échelle du bassin versant compatible avec les orientations du SAGE de la Dore.

Le programme comprend notamment des travaux sur des cours d'eau ou des zones humides situées en propriétés privées. Le syndicat mixte peut réaliser ces travaux s'ils sont reconnus d'Intérêt Général par arrêté inter-préfectoral, à l'issue d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette procédure permet :

- d'accéder aux propriétés privées riveraines ;
- de justifier la dépense de fonds publics sur des terrains privés ;
- de réaliser des travaux d'entretien ou de restauration sur un linéaire relativement important ;
- de garantir une sécurité juridique à la collectivité et aux propriétaires.

Un dossier complet est à adresser pour instruction au service de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme qui assurera, si nécessaire la coordination avec les services préfectoraux du Puy-de-Dôme, de la Loire et de la Haute-Loire concernés par le programme d'actions.

Durant cette instruction, la procédure prévoit que le maître d'ouvrage des travaux saisisse le Tribunal Administratif afin de soumettre le projet de DIG à une enquête publique menée par un ou plusieurs commissaires enquêteurs.

Le budget et le plan de financement de l'opération sont les suivants.

DEPENSES TTC		RECETTES	
Constitution du dossier de DIG et enquête publique	15 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	7 500 €
		Autofinancement	7 500 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **15 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

**SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ****Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025**

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 11 décembre 2025.

8 - Délibération n°25-167 / Communication et valorisation de l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore

Thématique 8.2.2, sous-domaine 822 10-26

Référence Accord de territoire G4e

Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore », rappelle que le syndicat mixte du Parc a conduit l'élaboration en 2025 de « l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore » pour la période 2026-2028, au titre de ses compétences « hors GEMAPI » participant à la gestion du grand cycle de l'eau, dont l'animation et la concertation au sens du 12° de l'alinéa I l'article L211-7 du Code de l'environnement.

Présenté à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Dore, le projet d'Accord de territoire a fait l'objet d'un avis favorable de la CLE le 19 juin 2025.

Cet Accord de territoire qui succèdera à compter de 2026 au Contrat territorial sur le bassin versant de la Dore, traduit le travail commun engagé depuis fin 2018 par le syndicat mixte du Parc et les EPCI à fiscalité propre concernés par le bassin versant de la Dore. La mise en œuvre du programme d'actions répond en grande partie aux obligations liées à l'exercice de la compétence GEMAPI sur ce bassin versant.

Des actions de communication et de valorisation sont prévues pour l'année 2026, dans la continuité des programmes précédents, dans le but de :

- faire connaître les actions réalisées sur les milieux aquatiques ou humides,
- valoriser certaines opérations mise en œuvre dans le programme d'actions,
- communiqué sur plus largement sur la Trame Bleue.

Le budget et le plan de financement de l'opération sont les suivants.

DEPENSES TTC (FONCTIONNEMENT)		RECETTES	
Prestations externes	22 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	11 000€
		Autofinancement	11 000€
TOTAL	22 000 €	TOTAL	22 000 €

**Le COMITE SYNDICAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- autorise le Président de la formation « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter la subvention correspondante auprès du financeur ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **22 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget autonome « Grand cycle eau Dore ».

Mode du scrutin : règle de la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 11 décembre 2025.



TENUE DE REGISTRE
SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Procès-verbal du Comité syndical
Formation « Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore »
Séance du 03 décembre 2025

Points divers

Eric DUBOURGNOUX annonce la date du prochain comité syndical de la formation GCE qui se tiendra le 28 janvier 2026, à 14h30, à la Maison du Parc, à Saint-Gervais-sous-Meymont.

FIN DE LA SEANCE : 16h

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

Délibération n°25-162 Débat d'orientations budgétaires 2026 - budget autonome « Grand cycle eau Dore » approuvée

Délibération n°25-163 Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget autonome 2026 approuvée

Délibération n°25-164 Renouvellement de la convention de mise à disposition de service sur la partie aval du bassin versant de la Dore sur le secteur Thiers Dore et Montagne approuvée

Délibération n°25-165 Cellule d'animation et de mise en œuvre du programme d'actions de « l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore » - Année 2026 approuvée

Délibération n°25-166 Demande de financement pour le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore approuvée

Délibération n°25-167 Communication et valorisation de l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore approuvée

Le Président,

Eric DUBOURGNOUX

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis DERBIAS

